DLP 20-4-78423367

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - N° 534 A.D.

BULLETIN N° 123 d'AVRIL 1978 - TOUS DEPARTEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les projections d'ascospores demeurent abondantes et les risques de contamination sont toujours élevés et très supérieurs à ceux des années antérieures. D'autre part, la végétation continue de s'accroître et les récentes pluies ont provoqué une contamination importante en même temps qu'elles ont pu diminuer l'efficacité du dernier traitement.

Par conséquent, dans les vergers de tous les départements, une nouvelle application devra être exécutée dans les derniers jours de la semaine du 24 au 29 Avril.

TAVELURE DU POMMIER - La situation est identique à celle qui existe pour la tavelure du poirier. Dans les vergers de pommiers de tous les départements, un nouveau traitement doit être exécuté dans les derniers jours de la semaine du 24 au 29 Avril.

La Station rappelle que le risque d'attaque par les tavelures est élevé et que tout traitement éliminé par les pluies devra être immédiatement renouvelé, sans attendre un avis de la Station.

OIDIUM DU POMMIER - Les conditions climatiques sont plus favorables au développement de cet Oidium. Sur les variétés sensibles, les arboriculteurs devront profiter du traitement anti-tavelure pour le combattre.

CHENILLES DEFOLIATRICES ET PUCERONS DIVERS - Les arboriculteurs doivent se méfier de ces insectes. Si ces parasites ont été observés dans les vergers et ont déjà été combattus, le traitement devra être renouvelé s'il n'a eu qu'une efficacité partielle en raison des conditions climatiques.

ARAIGNEE ROUGE - Il est encore trop tôt pour intervenir.

PSYLLES DU POIRIER - L'activité de ces insectes demeure faible. Dans les vergers fortement attaqués en 1977, il y a lieu d'effectuer le traitement conseillé dans le précédent bulletin, partout où il n'a pu être exécuté. Il y a cependant lieu d'attendre la fin de la floraison, souvent retardée dans les vergers attaqués en 1977, car les insecticides indiqués dans le bulletin n° 122, sauf l'amitraz, sont dangereux pour les abeilles. Dans les vergers faiblement attaqués en 1977, il est encore trop tôt pour intervenir.

MONILIOSE DU CERISIER ET DU PRUNIER - Il y a lieu de terminer rapidement le traitement conseillé dans le précédent bulletin, car les récentes conditions climatiques ont été très favorables à cette affection.

VIGNE

EXCORIOSE - Cette maladie est redevenue virulente et il y a lieu de s'en méfier. Dans les parcelles attaquées, il est rappelé qu'un traitement doit être exécuté lorsque la vigne aura atteint le stade D (apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosettes et dont la base est protégée par la bourre), même si un traitement à l'arsenite de soude a déjà été effectué cet hiver. Ce traitement devra être renouvelé lorsque la vigne aura atteint le stade E, dans les seules parcelles où le traitement d'hiver n'aura pu être exécuté.

Utiliser l'un des fongicides indiqués dans le bulletin n° 120 d'Avril.

....

CEREALES

BLES D'HIVER -

Piétin verse et Fusariose (maladies du pied) -

Le Piétin verse et la Fusariose, favorisés par les récentes conditions climatiques, sont en extension, particulièrement dans les blés semés précocement, spécialement avant le 1er Novembre et à forte densité. Le retour de pailles successives se révèle aussi fortement favorisant. En conséquence, il est recommandé aux agriculteurs d'effectuer un nouveau sondage sur 50 talles par parcelle, dans le but de vérifier si le seuil d'intervention est atteint. Ce seuil est atteint quand une talle sur trois est touchée. Les traitements fongicides sont efficaces contre le Piétin, mais cependant moins actifs contre la Fusariose.

Il est rappelé que le Piétin se présente sous la forme d'une tache marron, ocellée. Cette tache est située à la base de la tige ou sur la première gaine; les racines du blé sont indemnes.

La Fusariose se présente sous la forme de taches brunâtres, à contour diffus; les racines du blé sont en partie détruites.

On peut aussi rencontrer une maladie, en général sans gravité : le Rhizoctone, sous la forme de tache jaunâtre bordée de brun, au contour festonné; les racines peuvent être altérées.

Septoriose -

Cette maladie, présente dans quelques parcelles, est en progression. Il est trop tôt pour intervenir.

Rouille brune -

Quelques rares cas ont été observés.

Oïdium -

Cette maladie est pratiquement inexistante.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

Sauf cas exceptionnels, les maladies du pied sont en général peu fréquentes. Les manifestations se rencontrent plus couramment quand plusieurs pailles se succèdent.

Rhynchosporiose -

Cette maladie se traduit, sur la feuille et les gaines, par des taches à contour losangique. Le centre de la tache est plus clair que la périphérie. La variété ALPHA se révèle sensible. Lorsque la maladie est généralisée dans une parcelle, un traitement peut être effectué avec un produit à base soit de bénomyl, de carbendazime ou de méthylthiophanate. Ce traitement sera également efficace contre le piétin verse et la fusariose.

Dans des essais récents, l'association carbendazime + triadimefon s'est montrée très efficace contre cette maladie.

Rouille brune -

En présence de rouille brune, si le traitement se justifie, utiliser une association de fongicides dans laquelle se trouve du manèbe ou du mancozèbe.

COLZA

Méligèthes -

Il est rappelé, qu'à partir du début de la floraison, ces insectes ne commettent plus de dégâts. En conséquence, à ce stade de végétation, les traitements se révèlent inutiles.

RECTIFICATIF

Dans le bulletin n° 121 d'Avril, nous avons indiqué, dans l'article consacré au désherbage du maïs, page 2, que l'Eptam (Eradicane du commerce) était homologué à la dose de 5.000 grammes MA/Ha. soit 7 litres de produit commercial/Ha. Il convenait de lire : 3.665 grammes MA/Ha. soit 5 litres de produit commercial/Ha.

Par ailleurs, la quantité d'Atrazine complémentaire peut être abaissée à 750 grammes MA/Ha.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PAYS DE LA LOIRE,

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 25 AVRIL 1978